



Paris, le 23 janvier 2012

L'AVENIR DE LA FILIERE SE DECIDERA LE 1^{er} FEVRIER À LA CNSIS...

En date du 17 janvier 2012, Monsieur Yves ROME, nouveau Président de la CNSIS, a tenu le premier bureau de cette instance renouvelée.

Après un tour de table de présentation de ses membres, nous avons été conviés à déterminer l'ordre du jour de la séance plénière du 1^{er} février prochain, qui verra, entre autre, l'examen du projet de réforme de la filière des sapeurs-pompiers professionnels.

Ce dossier a fait débat. Contrairement au protocole d'accord signé le 23 septembre dernier par le Ministre de l'Intérieur et notre Dynamique des Acteurs de la Sécurité Civile, les 21 projets de textes soumis au bureau ne prévoyaient pas une mise en œuvre de la réforme dans les 5 ans à compter du 1^{er} jour du mois suivant leur parution au J.O, mais dans un délai de 7 ans.

Le président de la CNSIS, jugeant que ces textes, issus d'un travail de réflexion important, représentent un progrès et une nette avancée pour notre profession, a posé cette modification comme condition première pour les inscrire à l'ordre du jour du 1^{er} février. D'autres élus demandant même une application non plus au 1^{er} jour qui suit la parution des textes mais au 1^{er} janvier 2013, arguant que les orientations budgétaires de 2012 sont déjà votées !

La CGT, (seule présente (*FA et CFDT absentes encore une fois!*) au nom de l'intersyndicale minoritaire à cette instance a généré un parasitage qui semble nuire dans l'aboutissement de ce dossier en demandant un retrait de ces textes et sacrifiant ainsi les avancées significatives annoncées !

Sommes-nous prêts à revivre l'épisode de 2006 ? La Dynamique des Acteurs de la Sécurité Civile répond : NON !

La révision de la catégorie B dans les autres filières de la fonction publique territoriale n'a pas été soumise à ces mêmes contraintes ! Pourquoi les sapeurs- pompiers seraient-ils traités de manière différente une fois de plus?

Afin que cette réforme puisse aboutir, la Dynamique des Acteurs de la Sécurité Civile réaffirme ses engagements en déposant ses amendements pour ne pas dénaturer les objectifs et l'esprit du protocole signé.

Il serait dangereux et irresponsable de ne pas en tenir compte ; nous avons confiance en nos dirigeants et élus pour que les sapeurs-pompiers ne soient pas les otages d'une politique politicienne.

Au nom de l'ADF, le président de la CNSIS devrait nous rencontrer dans les prochains jours, accompagné de ses collaborateurs.

Par ailleurs, nous avons, dès ce jour, demandé une audience rapide avec le Ministre de l'Intérieur.

La Dynamique reste plus que jamais déterminée, confiante, et VIGILANTE.